

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RÉSIDENCE DU RUANDA.

n° 5091/S.T.A.

En copie pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOSU) KIBUNGU.-

KIBUNGO



4945

Kigali, le 5 septembre 1956.-  
Pour le Résident du Ruanda, empêché,  
Le Résident-Adjoint, R. BOURGEOIS.,

*M. Bourgois*

SERVICE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES  
USUMURABA.

Bunatura, le 27 août 1956.-

n° 082/07342/1073/Au.Cen

Objet: JEEP RÉSIDENCES.-

294] FP. 5/01/4  
( ) 9/9/56

A Monsieur le Résident du RUANDA à KIGALI.  
A Monsieur le Résident de l'URUNDI à KITSIGA.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'autorise  
les agents utilisateurs des jeeps résidence à conduire eux-mêmes  
ces véhicules.-

Je vous prie de notifier à chaque occasion cette autorisation  
à l'agent bénéficiaire en lui signifiant que en cas d'accident sa  
responsabilité sera engagée s'il ne se trouve pas dans l'exercice  
de ses fonctions ou s'il y a faute lourde ou dol de sa part.-

Une copie de l'autorisation sera transmise chaque fois au  
Commandant du S.T.A. Provincial.-

Cette autorisation n'exclut pas l'obligation de désigner  
un chauffeur indigène responsable de l'entretien du véhicule.-

D'autre part, je vous prie de bien vouloir bien faire  
appliquer par les A.T. les instructions reprises dans la note  
n° 082/0885/Trans du S.T.A. Provincial, à savoir:

a.- Tenir le S.T.A. au courant de toute mutation de véhicule;  
b.- faire figurer le véhicule à la situation du charroi du terri-  
toire qui le détient provisoirement;  
c.- présenter ce véhicule à l'inspection périodique.-

J'attire votre attention sur le fait que ces véhicules  
ont pu être mis à votre disposition, parce que le S.T.A. a  
engagé des dépenses et fourni un travail supplémentaire en  
maintenant en service après révision, des jeeps qui auraient  
normalement dû être déclassées. Si vous désirez que cette politique  
soit suivie pour vous permettre de disposer en 1957 de plusieurs  
véhicules du même type il convient que les Agents accordent au  
charroi, toute l'attention qu'il mérite.-

Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Jean-Paul MARGOT  
sé./ J.P. MARGOT